

223C0728
FR0000062341-DIV08

16 mai 2023

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA
MEDITERRANEE**

(Euronext Paris)

Le 15 mai 2023, la société FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de rachat de ses propres actions qu'elle envisage de déposer¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé le 15 mai 2023 par la société FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE.